

Professeur Albert ZAFY
Ancien Président de la République
Chef de File
MOUVANCE ZAFY

V/ réf : votre lettre n° 2-PM/CF du 06 Avril 2012
En annexe lettre de Monsieur Andry Nirina RAJOELINA
du 06 Avril 2012 (référence : lettre PRT en date du 06 Avril 2012 PJ : 1)

à

Monsieur Omer BERIZIKY
Premier Ministre, Chef de Gouvernement
Palais de Mahazoarivo

OBJET : Remplacement d'un Ministre,

Monsieur le Premier Ministre,

Vous m'avez fait parvenir un pli renfermant votre lettre en référence et la lettre du PRT en date du 06 Avril 2012 qui vous a été adressée en qualité de Premier Ministre. La lettre du PRT a pour objet de « vous demander d'abroger le Ministre de l'Environnement et des Forêts » ayant pour motif des « actes constituant une violation flagrante du Décret n° 2010/141 du 24 Mars 2010 qui interdit la coupe, l'exploitation et l'exportation de bois de rose et bois d'ébène à Madagascar ».

Concernant le motif de remplacement du Ministre cité, en vertu de la lettre écrite par le PRT, il faut remplacer en premier Monsieur Andry Nirina RAJOELINA qui a transgressé les dispositions de la Feuille de Route dès la nomination des membres du Gouvernement. La Mouvance Zafy n'a rien avoir avec les membres du Gouvernement actuel. Les Ministres abusivement dits de la Mouvance Zafy avaient été recrutés par Monsieur Andry Nirina RAJOELINA et intégrés dans son quota suivant les « prérogatives présidentielles ». Monsieur Andry Nirina RAJOELINA c'est l'art de l'usurpation, l'art de la supercherie, l'art de la corruption, l'art des magouilles et que Monsieur Jean Omer BERIZIKY lui-même avoue avoir été impuissant à le contrecarrer lors de la formation du Gouvernement. Ainsi, Monsieur Andry Nirina RAJOELINA doit plutôt des excuses au Docteur Joseph RANDRIAMIARISOA qu'il a induit en erreur en l'intégrant dans le Gouvernement sur un faux quota (sic).

Au vu de la pratique mafieuse de Monsieur Andry Nirina RAJOELINA, de son entourage et de nombreux membres du Gouvernement, c'est le PRT (suivant la lettre du Premier Ministre en référence) et la majorité des membres du Gouvernement qui doivent aussi être démis.

Concernant le motif de remplacement : **affaire de bois de rose**, quelle ironie !!! Même la communauté internationale est au courant que Monsieur Andry Nirina RAJOELINA, sa famille et ses proches sont impliqués dans les affaires de bois de rose : des enquêtes fiables (nationales et internationales) en fournissent des preuves irréfutables (ses amis chinois l'avouent même devant des reporters de la télévision allemande). Cela n'enlève en rien les responsabilités de toute la chaîne de prédateurs y compris au niveau gouvernemental.

Monsieur Andry Nirina RAJOELINA a raison de traiter les trafiquants et les agioteurs de criminels qu'il faut sanctionner avec sévérité, « personne n'est au-dessus de la loi » aime-t-il dire. Il a raison, pour une fois, mais cela doit d'abord s'appliquer à sa personne. Il est coupable de crimes économiques qui sont passibles de condamnation suivant le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale en vigueur n'étant pas un Président élu. Sans compter que la crise politique a entraîné depuis mars 2009 à ce jour, 525.000 chômeurs, plus d'un millions d'enfants déscolarisés, la malnutrition touche 51% des enfants de moins de 5 ans, la paupérisation généralisée, l'insécurité généralisée, la justice instrumentalisée, les forces armées disloquées... tout cela est doublement criminel. Alors que les Hôpitaux publics manquent de tout dont les médicaments et les équipements, Monsieur Andry Nirina RAJOELINA se permet de dépenser l'argent des contribuables dans de nouvelles infrastructures hospitalières pour les seuls intérêts des copains et des coquins. On ne compte pas les marchés de complaisance et les pratiques douteuses, des exemples : bois de rose, pierres précieuses, permis miniers, trafic d'or, société Kraoma, Alouettes II, Air Madagascar, plus de 300 consultants à la présidence, les comptes de dépôts à l'exemple du n° 6556 relatif au transfert pour charge d'intervention des autres organismes, etc.

En conclusion :

- Il faut que Monsieur Andry Nirina RAJOELINA soit exclu de la gestion de la Transition.
- Monsieur Andry Nirina RAJOELINA et les ministres prédateurs doivent être démis du régime de Transition. Les tenants du pouvoir aiment dire « Nous sommes dans un État de droit ». Comme dit La Fontaine « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ».

Pour être crédible, la communauté internationale en général et la SADC en particulier sont invitées à saisir tous les comptes bancaires des réseaux mafieux et criminels liés au dépeçage du pays.

En vertu de l'article 32 de la Feuille de Route du 17 Septembre 2011 et de la Décision n° 15-HCC/D3 du 26 Décembre 2011, j'invite le Premier Ministre, Chef de Gouvernement à saisir la SADC pour dénoncer la pratique de chef de bande et de clarifier le pouvoir entre les différentes institutions en confortant son pouvoir et en affirmant son autorité pour mettre le processus de transition sur les bons rails.

Je l'ai dit, je le dis et je le redis la réconciliation nationale est incontournable et urgente pour favoriser un environnement apaisé avant tout calendrier électoral. Solutionner la crise politique n'est qu'un petit aspect de la réconciliation nationale. La crise est une occasion de refonder la République.

Dans l'attente d'une vraie transition.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, mes sincères salutations.

Antananarivo, le 08 Avril 2012

Professeur Albert ZAFY



Copie :

- Son Excellence Monsieur le Président de la SADC
- Son Excellence Monsieur le Président de la TROÏKA
- Monsieur Andry Nirina RAJOELINA